Gilets Jaunes : deux mois de prison avec sursis pour le CRS « lanceur de pavé »

19/12/2019 à 22h34



Le premier policier jugé à Paris pour des «violences volontaires» commises en marge du mouvement des «gilets jaunes» a été condamné jeudi à deux mois de prison avec sursis. Ce CRS de 44 ans était poursuivi par le tribunal correctionnel de Paris «pour violences volontaires de la part d'une personne dépositaire de l'autorité publique». Le policier, qui pourra continuer d'exercer, avait lancé un pavé en direction des manifestants lors de la mobilisation du 1er mai, dans le XIIIe arrondissement de la capitale. Le parquet avait requis trois mois de prison avec sursis.